



N°2020-113

**PARTICIPATION
DE ROANNAIS
AGGLOMERATION
ET DE CHARLIEU BELMONT
COMMUNAUTE**

**BUDGET COURS D'EAU
EXERCICE 2020**

PRISE DE PARTICIPATION

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 18 NOVEMBRE 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 novembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 13 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Gérard MEUNIER, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Daniel CORRE, Mr Pierre DEVEDEUX, Délégués titulaires. Mr René MURAT Délégué suppléant.

Absents avec excuses : Mr Charles LABOURE, Mme Fabienne STALARS Mr Yves TAMIN Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Aldo MARCUCCILLI.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Considérant que Roannaise de l'Eau exerce, depuis le 1^{er} janvier 2016, pour le compte de Roannais Agglomération la gestion des milieux aquatiques dans les bassins versants de Renaison, de la Teyssone, de l'Oudan et de Maltaverne, par l'intermédiaire d'un budget dénommé « Cours d'Eau ».

Considérant qu'à compter du 1^{er} août 2018, le périmètre d'adhésion de Roannais Agglomération pour la compétence Cours d'Eau a été étendue sur les parties de bassins versants orphelines de maîtrise d'ouvrage ainsi que sur le bassin versant du Jarnossin, et que par arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 il a été acté l'extension du périmètre d'intervention de Roannaise de l'Eau pour la gestion de ces territoires.

Considérant que ce budget, comme l'indique l'article 10-2 des statuts de Roannaise de l'Eau est financé par les subventions et les contributions des structures membres au titre de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

Monsieur le Président précise que le premier appel a été fait pour 88 500 € pour Roannais Agglomération et pour 5 500 € pour Charlieu Belmont Communauté, il s'agit maintenant d'approuver le deuxième appel.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le deuxième appel pour un montant de 3 000 € en fonctionnement pour Charlieu Belmont Communauté et pour un montant de 111 500 € pour Roannais Agglomération (101 500 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement).

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne,

25 NOV. 2020

Le Président

Daniel FRECHET

